



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par SIL/SPAR
notre réf. COU25/545 – S.2/2025/08 – jw
votre réf.

Lausanne, le 4 décembre 2025

Réponse à la consultation « Loi fédérale relative à l'approvisionnement en gaz (LApGaz) »

Madame la Directrice,

Nous vous remercions d'avoir sollicité la Ville de Lausanne dans le cadre de la consultation susmentionnée. Nous vous transmettons ci-après notre position et nos commentaires sur votre projet de réponse au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

La Ville de Lausanne considère que le projet de loi mis en consultation complexifiera le domaine du gaz, ce qui engendrera des coûts supplémentaires. En outre, le secteur du gaz est actuellement en pleine transformation en raison de la transition énergétique et de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050 ce qui aura pour conséquence une réduction du volume de gaz transporté. En raison des externalités négatives qu'elle engendrera, la Ville de Lausanne considère que la LApGaz telle que présentée n'est pas opportune et devrait être abandonnée.

La Ville de Lausanne soutient votre projet de prise de position, bien qu'elle estime que le projet de loi devrait être purement et simplement rejeté, sans rentrer dans les détails des articles.

Si toutefois vous deviez conserver les commentaires articles par articles, nous estimons qu'il devrait être complété comme suit :

- En raison, de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici 2050 fixé dans la loi sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), la LApGaz doit prévoir des pourcentages minima de gaz renouvelable, pour la fourniture de tous les consommateurs finaux, qui augmenteront progressivement.

En effet, même si la quantité de gaz consommée à l'avenir sera réduite, le gaz continuera à être une source d'énergie pendant encore de nombreuses années. Il est par conséquent primordial que la fourniture de gaz tende vers la décarbonation.

En espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agrérer, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

(. . .)



Le secrétaire
Simon Affolter

